

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 15 Novembre 2016

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP. - ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J. - JACOB P. - LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM. - TONNELE J.- VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS: FURLIN C donne procuration à JP TERRENNE, LACAN S.

EGALEMENT PRESENTE : Mme Anne BORDARIE du Service Développement Local de la Communauté de Communes des Deux Rives.

- REDYNAMISATION DES COMMERCES

La commune souhaite développer l'attractivité de son bourg, en favorisant l'accueil de nouveaux ménages, le maintien de ses services et de ses commerces, l'accueil touristique.

Madame Anne BORDARIE nous présente l'analyse qu'elle a élaborée sur le commerce donzacais après avoir rencontré les commerçants.

Pour cela, plusieurs actions ont déjà été menées pour renforcer son attractivité :

- La réalisation récente en matière de services à la population : création d'un pôle médical, accueillant 2 médecins généralistes, 2 infirmières, 1 kinésithérapeute, et 1 ostéopathe
- L'étude sur l'aménagement urbain du site la Chapelle qui comprend la réhabilitation du site scolaire l'organisation de son accessibilité, la réalisation d'une opération immobilière, et l'extension de la zone de loisirs.

L'état des lieux de la Configuration du Commerce Donzacais :

ATOUS	FAIBLESSES
<p><u>Commerces et services de première nécessité</u> bien représentés (Epicerie, Boulangerie, Tabac-Presse, Coiffeur, Bar-Restaurant, La Poste, Restauration Rapide (pizzas), Boucher ambulant, Garagiste</p> <p><u>Equipements attractifs</u> : Pôle Médical, zone artisanale, cave et syndicat du brulhois, Conservatoire de la Ruralité, Lac et zone de loisirs, aire de Camping-Cars.</p>	<p>Les commerces ne peuvent se suffire de la fréquentation des seuls habitants donzacais</p> <p>Les communes de Dunes et Lamagistère sont très proches et elles aussi sont dotées de commerces.</p> <p>Caudecoste (Lot-et-Garonne) est aussi une commune concurrente pour certains achats (boulangerie, boucherie...)</p>

MENACES	OPPORTUNITES
<p>Départ à la retraite (ou transmission d'activité) en cours pour le tabac-presse et l'épicerie</p> <p>Lamagistère : un projet de regroupement commercial sur l'axe de passage fort, menant à Donzac</p>	<p>Une dynamique globale engagée pour renforcer l'attractivité du Bourg : étude et projets précédemment menées, le pôle de santé, l'aire de camping-cars.</p> <p>Une fréquentation commerciale qui peut s'appuyer sur les habitudes de ses propres habitants, les nouveaux arrivants à séduire, la fréquentation du pôle de santé, les touristes.</p>

Les pistes à étudier :

- L'implantation : Elle doit être pertinente et permettre la connexion et le lien avec le projet urbain.
- La visibilité et l'accessibilité de l'espace commercial depuis les axes de flux (voiture, piétons, cyclable), le stationnement, le parcours marchand (signalétique, attractivité visuelle, circulation)
- La communication et la promotion : mettre en valeur l'offre commerciale, mettre en avant les services et la convivialité, l'animation et la mobilisation des commerçants, et des associations de commerçants, favoriser les réseaux sociaux.

En conclusion, le Commerce est un moteur d'activité qui nécessite d'aménager un territoire favorable et qui doit relier toutes les composantes socio-économiques de la commune. Il doit permettre de mutualiser les projets, les moyens et les compétences (co-construction).

Pour alimenter la réflexion dans le but de préparer les actions à mener, il convient au préalable d'établir un diagnostic dynamique, qui recense les besoins des commerçants, recueille les données économiques du commerce et de sa fréquentation, détermine et analyse les besoins de la population.

Monsieur le Maire propose de rencontrer des représentants de la Chambre des Commerces et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat lors d'une prochaine réunion qui aura lieu le Jeudi 8 Décembre à 9h.

- PRÉPARATION DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA PROGRAMMATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner pour former des groupes de travail sur les projets suivants :

- Diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux
- Réhabilitation de la Salle des Jeunes,
- Aménagement du Cimetière
- Aménagement du Lac des Sources
- Renouvellement du parc de véhicules
- Installation de tablettes d'information tactile
- Aménagement du Secteur des Marties
- Réhabilitation du Bâtiment Originel de l'Ecole.

- APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'assainissement non collectif, prévu par le Code général des Collectivités territoriales (art. L2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service. Il renseigne les usagers sur les aspects techniques et financiers du service, et dont le contenu est fixé par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Chaque maire se doit de présenter au conseil municipal ce rapport transmis par la Communauté de Communes des Deux Rives dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 31 décembre.

Approuvé à l'unanimité

- INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

Monsieur Patrick LARROSE présente un exposé sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Une station d'épuration traite les eaux usées (domestiques, industrielles et pluviales). Choisir un type de station d'épuration dépend de la taille de la commune (nombre d'habitants) de la nature, de la qualité et sensibilité du milieu récepteur, des caractéristiques du réseau d'assainissement, des coûts d'investissement et de fonctionnement qu'il en découle, et des contraintes d'exploitation et d'implantation du site.

Il existe 3 principaux types de station d'épuration : Les boues activées, les filtres plantés de roseaux et le lagunage naturel.

Par le biais d'un schéma synoptique, M. LARROSE décrit le déroulement de la filière de traitement des eaux usées.

Lors de fortes pluies, la station est régulièrement inondée car la station reçoit des eaux claires issues du réseau pluvial.

L'installation d'un débitmètre à l'entrée de la Station permettrait d'éviter le trop-plein et de dévier les eaux claires vers le ruisseau, ce qui permettrait d'optimiser le fonctionnement de la turbine et se traduirait également par un gain de temps pour le personnel communal.

M. LARROSE précise que l'installation d'un débitmètre est une préconisation du SATESE qui effectue des contrôles du site tous les mois.

D'autre part, l'installation d'un débitmètre est une condition du maintien de l'aide à la performance épuratoire versée annuellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En 2018, toutes les stations d'épuration devront être dotées d'un débitmètre. Cette dépense sera subventionnée par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette dépense au budget 2017 et de s'adresser aux structures compétentes pour solliciter des subventions.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATION SUR LA RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LA GRANGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été contacté par le Syndicat des Copropriétaires ASL DONZAC La Grange, qui propose de rétrocéder à la commune à l'euro symbolique les parties communes du lotissement la Grange (parcelles A720, A721, A722, A724 et A725 d'une superficie totale de 12 392 m²) aux conditions suivantes :

- Démantèlement de l'antenne collective et individualisation des antennes,
- Travaux de débroussaillage conséquents et nettoyage des déchets de toute nature sur la parcelle A 722 (talus)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE